

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille quinze, le 19 Février, à Vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Sénateur-Maire de la commune.

Etaient présents : Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique, Mme BONNETE Geneviève, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, Mr BOIXIERE David, Mme MALABEUX Isabelle, Mme TARDIF Tiphaine, Mme VEAUDELET Christelle, Mr GABILLARD Sébastien, Mme VAN DIEN Françoise, Mme BAUDRY Ghislaine, Mr CHOANIER Bernard, Mr TERRIERE Jacques, Mr OGE Jean-Yves, Mme GUILLERME Françoise.

Etaient absents ou excusés : Mr PRIE Jean-Yves, Mme DUFEIL Jeanine, Mme MAUTALEMENT Brigitte (pouvoir à Mr Jacques TERRIERE), Mr CHOUIN Pierre (pouvoir à Mme Geneviève BONNETE), Mr HULAUD Jean-François (pouvoir à Mr Bertrand PANGAULT), Mr ROBIN Patrice (pouvoir à Mme Véronique MEHEUST)

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte-rendu avant signature. Il n'y a pas d'observation.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Christelle VEAUDELET comme Secrétaire de séance.

FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Budget Principal

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2014 par Monsieur David BOIXIERE, Conseiller Délégué aux Finances, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que les comptes administratifs du Budget Principal n'appellent aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année écoulée :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses	1 522 589,47 €
Recettes	1 869 341,76 €
Résultat	+ 346 752,29 €

Section d'investissement

Dépenses	683 868,48 €
Recettes	213 366,24 €
Résultat	- 470 502,24 €

Virement 2013	375 123,27 €
Résultat	- 95 378,97 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : 251 373,32€

.../...

AFFECTATION DU RESULTAT :

Constatant le résultat de fonctionnement de 2013 de 40 089,44 € non repris, le bilan global s'établit à 386 841,73 €

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'affecter au financement de la section d'investissement la somme de 350 000,00 €.

Ce montant sera inscrit à l'article 1068 (recette d'investissement) au BP 2015.

- De conserver en section de fonctionnement la somme de :36 841,73 €.

Budget Annexe Maison Médicale***Section de fonctionnement***

Dépenses	1 500,00 €
Recettes	0
Résultat	- 1500,00 €

Section d'investissement

Dépenses	284 172,36 €
Recette :	1 000 000,00 €
Résultat	715 827,64 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	714 327,64 €

Budget Annexe Lotissement

Lotissement terminé,
Versement du solde sur budget commune (5 544,02 €)
Liquidation de la TVA pour 1 471 €.

COMPTES DE GESTION 2014**Budget Principal**

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2014 par Monsieur David BOIXIERE, Conseiller Délégué aux Finances, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

- Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que les comptes de gestion 2014 du Budget Principal, du Budget annexe Maison Médicale et du budget annexe du lotissement n'appellent aucune observation, ni réserve.

Monsieur Jean-Yves OGER demande de renégocier les taux des emprunts en cours.

DEVIS FENETRES ET PORTES DE LA SALLE DES FETES

Monsieur Didier JUIN, présente les devis reçus de quatre entreprises soit :

- Someval : en PVC : 15 693€ HT soit 18 881.60€ TTC
Avec 4 châssis fixes et 4 châssis ouvrants

En Alu à Rupture thermique : 16 721.76€ HT et **20 066.11€ TTC**
Avec 4 châssis fixes et 4 châssis ouvrants
- Komilfo : en PVC avec porte Alu : 17 183.67€ HT et **20 620.40€ TTC**
Avec 4 châssis fixes et 4 châssis ouvrants
- Martin : en PVC avec porte PVC : 12 195€ HT et 14 634€ TTC
Avec 8 châssis ouvrants

en PVC avec porte Alu : 13 604€ HT et 16 324.80€ TTC
Avec 8 châssis ouvrants
Si 4 fixes et 4 ouvrants : moins-value de 520€ HT > **15 700.80€ TTC**

Avec vitrage granité 1 face sauf porte vitrage clair
Il prévoit 2 barres garde-corps pour chacune des 3 fenêtres à l'étage
(soit 570€ HT et 684€ TTC déjà inclus dans le devis)
- Marchand : en Alu à rupture thermique : 15 087,42€ HT et **18 104,90€ TTC**
Avec 4 châssis fixes et 4 châssis ouvrants

Monsieur Jean-Yves OGE regrette que les portes du local de la pétanque et du local du palet ne soient pas jointes aux travaux. Ces portes sont en piteux état et nécessiteront un remplacement futur. Pourquoi ne pas les remplacer avec celle de la Salle des Fêtes ?

Monsieur le Maire propose de regarder l'observation faite par Mr OGE et voir ce qui peut être fait.

Monsieur Bernard CHOANIER suggère de faire chiffrer tout en alu.

Monsieur le Maire propose de ne pas prendre de décision ce soir, demande de reconsulter les Sociétés en leur demandant de proposer des ouvertures en ALU et chiffrer en plus ce qu'il y a lieu de changer dans les bâtiments autour de la salle des fêtes.

La décision est reportée au prochain conseil municipal afin d'intégrer la somme au budget primitif 2015.

AVENANT sur Travaux Maison Médicale

Monsieur Bertrand PANGAULT présente l'avenant de la SARL JEHANNE intervenant pour la Maison Médicale au niveau de la charpente pour des travaux en moins-value soit :

- Fourniture et pose de bardage Fundermax 6 mm, fixations apparentes, en remplacement du bardage Fundermax 8 mm.

D'où une incidence financière de :

Hors Taxes - 320,00 € TTC - 384,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, accepte l'Avenant de la Société JEHANNE pour une moins-value sur travaux de : H.T. 320 € TTC 384 €

PROPRIETE CONSORTS BUCHOUX, DIA - DUP

Monsieur le Maire fait part au Conseil que la commune a reçu le 14 Janvier 2015 une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la vente de la Propriété située : 3, Cour du Verger, cadastré section AB 145 d'une superficie totale de 383 m2 appartenant aux Consorts BUCHOUX, au prix de 126 000,00 €.

Compte-tenu de la situation de ce bien et de l'intérêt que celle-ci présente pour le développement de la commune,

Vu l'estimation des Domaines au prix de 100 000 €, en date du 16/02/2015,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 213-3 et R 213-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 Février 2005 instituant un droit de préemption sur le territoire de la commune de Pleudihen sur Rance,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

DECIDE d'acquérir par voie de préemption ce bien situé « 3, Cour du Verger » 22690 Pleudihen-sur-Rance, cadastré section AB 145, d'une superficie de 383 m2, appartenant aux Consorts BUCHOUX, au prix de 100 000,00 Euros,

DECIDE de lancer une D U P préventive.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU VAL HERVELIN

Monsieur Bertrand PANGAULT explique que la station d'épuration des eaux usées au Val Hévelin est en profonde réfection. Le système d'apurement a été changé ainsi que la roselière (filtre planté de roseaux) qui vont dégrader les eaux usées. Les travaux sont terminés, l'ancien système a été enlevé. Il reste des réfections de chaussées (quelques finitions d'enrobés) à faire devant et le long de la station. Des clôtures à refaire et un portail neuf à poser.

La station est calibrée pour 150 habitants.

Il est possible d'aller voir le chantier.

Maison médicale : LOCAL proposé à Madame ROZE

Monsieur le Maire confirme que Madame ROZE, Ostéopathe, a rencontré les professionnels de santé, tous lui ont donné leur accord pour intégrer la maison médicale. Le local proposé, à l'étage, a une superficie de 23 m², il n'a pas d'ouverture mais possibilité d'ouvrir une fenêtre, et faire quelques aménagements.

Monsieur le Maire ne souhaite pas que le troisième cabinet médical soit affecté à un autre professionnel qu'un médecin. Il souligne que si d'autres professionnels de santé souhaitent rejoindre la Maison Médicale de la commune, une extension des locaux a été envisagée dans le projet initial.

Les travaux avancent dans les délais prévus.

Monsieur OGE demande si les kinés acceptent la venue d'une Ostéopathe ?

Monsieur le Maire répond que Mme ROZE les a rencontrées et elles ont donné leur accord.

Monsieur OGE dit que lors de la signature du bail de chacun, il serait souhaitable que ce soit inscrit.

Monsieur TERRIERE demande le plan du rez-de-chaussée de la maison médicale.

Monsieur le Maire confirme qu'il sera joint au compte-rendu.

Monsieur Jean-Yves OGE intervient en précisant que « Monsieur Jacques TERRIERE et lui-même avaient interpellé par écrit Monsieur le Maire lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 sur les conséquences du comblement du chemin des MARVATIERES et de plus par une entreprise privée (terre venant du nouveau lotissement). Ce chemin creux est en limite de zone humide. Il drainait les champs en amont.

Les jours derniers les employés du SIVOM (« j'ai vu la remorque avec tuyaux et graviers ») ont posé des tuyaux pour retirer les eaux qui stagnaient dans les champs...

Mais ce remblai de plus de 1 m 50 de haut par endroit bloque les eaux souterraines. En conséquence la partie basse des champs devient inculte (marais) qui va payer ? ».

Monsieur le Maire dit qu'il faut attendre que Monsieur Jean-François HULAUD soit présent pour répondre.